



## Présentation des Prix de l'innovation FEEP

Notre réseau se démarque par la réussite de ses élèves et la qualité de l'enseignement et des services offerts aux élèves et à leur famille. C'est aussi un milieu qui se distingue par des innovations qui se répercutent sur l'ensemble du système d'éducation québécois. Pour mieux faire connaître les initiatives des écoles privées, la FEEP est fière de présenter les Prix de l'innovation de la FEEP.

Depuis 2017, ces prix sont remis annuellement dans le cadre d'une soirée gala qui se tient le premier mercredi de mai, en marge de l'assemblée générale de la FEEP.

À la suite des événements des derniers mois, la Fédération souhaite documenter les initiatives qui ont permis aux écoles privées de se démarquer pour bien accompagner leurs élèves dans un contexte qui exigeait de nouvelles façons de faire. **L'édition 2021 des Prix de l'innovation de la FEEP mettra donc l'accent sur les initiatives innovantes dans les écoles pour s'adapter au contexte de la pandémie.**

### Objectifs

- Fournir aux écoles innovantes une occasion de mettre leur expertise en valeur.
- Renforcer la culture d'innovation dans notre réseau.
- Documenter l'innovation et diffuser les initiatives aux autres écoles du réseau, à l'ensemble du milieu de l'éducation et au grand public.

### Avantages

- Valorisation du personnel.
- Partage d'expertise.
- Visibilité – [innovereneducation.com](http://innovereneducation.com), réseaux sociaux, relations médias.
- Certificat et sceau électronique aux finalistes et aux gagnants.
- Chèque de 500 \$ offert aux gagnants de chaque catégorie, grâce aux partenaires de la FEEP.



## Huit catégories pour l'édition 2021

### **1 – Innovation pédagogique – Préscolaire-primaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires-primaires qui visent à dynamiser les approches pédagogiques et/ou transformer l'environnement de la classe, dans le contexte des restrictions sanitaires. À noter, si le projet est à prédominance technopédagogique, il doit plutôt se retrouver dans la catégorie innovation numérique.

### **2 – Innovation pédagogique – Secondaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles secondaires qui visent à dynamiser les approches pédagogiques et/ou transformer l'environnement de la classe dans le contexte des restrictions sanitaires. À noter, si le projet est à prédominance technopédagogique, il doit plutôt se retrouver dans la catégorie innovation numérique.

### **3 – Innovation numérique – Préscolaire-primaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires-primaires qui font appel à l'utilisation des technologies, à la robotique ou à l'intelligence artificielle, que ce soit dans la classe, au service de garde, dans le cadre d'activités parascolaires ou encore pour favoriser les relations élèves-parents-école, dans le contexte des restrictions sanitaires.

### **4 – Innovation numérique – Secondaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles secondaires qui font appel à l'utilisation des technologies, à la robotique ou à l'intelligence artificielle, que ce soit dans la classe, dans le cadre d'activités parascolaires ou encore pour favoriser les relations élèves-parents-école, dans le contexte des restrictions sanitaires.

### **5 – Innovation – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un handicap ou des troubles d'apprentissages ou d'adaptation, dans un contexte de restrictions sanitaires. Les projets visant les élèves doués sont également inclus dans cette catégorie.

### **6 – Innovation – Employeur de choix**

Cette catégorie regroupe les projets et les mesures mis en place dans le contexte des restrictions sanitaires pour bien accompagner le personnel et promouvoir un climat de travail bienveillant.

### **7 – Innovation – Prévention universelle**

Cette catégorie regroupe les projets au secondaire et au primaire en matière de prévention universelle que ce soit sur les toxicomanies, santé mentale, violence et intimidation, saines habitudes de vie, etc. dans le cadre de la crise sanitaire.

### **8 – Innovation – Activités sportives et parascolaires**

Cette catégorie regroupe les projets visant au primaire et au secondaire en matière d'activités sportives, socioculturelles, humanitaires ou communautaires dans le contexte des restrictions sanitaires.



## Pourquoi participer ?

- Tous les projets mis en candidature bénéficient d'une visibilité sur les différentes plateformes de la Fédération.
- Toutes les initiatives mises en candidature ont une page sur le site [www.innovereneducation.com](http://www.innovereneducation.com). Ces pages sont référencées pour un maximum de visibilité.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un certificat qui peut être affiché dans leur établissement.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un sceau, en format JPEG, qu'ils peuvent afficher sur leur site Internet et leurs différents outils de communication.

## Description

- Pour soumettre votre candidature, vous devrez répondre à un bref questionnaire informatisé et présenter le projet dans une courte vidéo de 3 minutes maximum. Les présentations PowerPoint sous forme de vidéo de 3 minutes sont aussi acceptées (il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré au logiciel, vous pouvez même y ajouter des commentaires).
- L'évaluation des candidatures est faite par un jury, formé d'experts indépendants, selon des critères d'évaluation préétablis. **Seules les trois premières minutes des vidéos sont prises en considération par le jury.**
- Des finalistes et un gagnant sont déterminés pour chacune des catégories.
- Sont admissibles les projets innovateurs, initiés et pilotés par un établissement ou un groupe d'établissements membres de la FEED, qui correspondent à l'une des huit catégories.
- Le jury a la possibilité de déterminer un prix « Coup de cœur » pour une initiative qui se démarque, mais qui n'a pas remporté le Prix dans sa catégorie.
- Une école peut soumettre une seule candidature par catégorie et un total de trois candidatures. Elle peut être finaliste dans différentes catégories, mais ne peut gagner plus d'un prix annuellement.
- Une école remportant le prix dans une catégorie ne pourra gagner le prix dans cette catégorie pour les trois suivantes.



## Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation de chaque dossier est effectuée en fonction des quatre critères et de la pondération suivante :

- Originalité du projet dans la démarche et dans ses résultats (50 %)
- Retombées du projet dans son milieu (40 %)
- Mobilisation des différents acteurs pour l'atteinte des objectifs (10 %)
- Qualité de la présentation et du français

## Dates importantes

- **Envoi du formulaire de mise en candidature à toutes les directions des écoles membres de la Fédération : 8 décembre 2021**
- **Fin de la période de mise en candidature : 17 mars 2021, à 17 h**
- **Étude des candidatures par un jury d'experts indépendants : du 22 mars au 8 avril 2021**
- **Annonce des finalistes : 19 avril 2021**
- **Dévoilement des gagnants lors du Gala des Prix de l'innovation de la FEEP, le 5 mai 2021. Le Gala se tiendra en présentiel la veille de l'Assemblée générale de la FEEP, dans un lieu à déterminer, si les directives de la Direction santé publique le permettent, ou en mode virtuel.**

Pour consulter le site Internet des Prix de l'Innovation ainsi que les candidatures des années précédentes, cliquez [ICI](#).

Pour accéder au formulaire de mise en candidature, cliquez [ICI](#).